

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 19

No. FDS: 152856

V009.0 Révision: 31.10.2019

Date d'impression: 01.11.2019

Remplace la version du: 18.06.2019

LOCTITE SI 5910 BK known as Loctite 5910 40ml, Fr/Nl

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE SI 5910 BK known as Loctite 5910 40ml, Fr/Nl

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Mastic d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Cancérogénicité Catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Lésions oculaires graves Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisant de la peau Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient Composé silicium

Tetra oximino silane Ethyl-Méthyl ketoxime

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil de prudence:

Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Conseil de prudence: P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à

Intervention l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Pâte d'étanchéité silicone

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Composé silicium		1-< 5 %	Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318 STOT RE 2 H373
Tetra oximino silane 34206-40-1	251-882-0 01-2119982966-14	0,1-< 1 %	Flam. Sol. 1 H228 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319 STOT RE 2 H373
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	208-762-8 01-2119517435-42	0,1-< 1 %	Aquatic Chronic 4 H413 ===== UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	209-136-7 01-2119529238-36	0,1-< 1 %	Flam. Liq. 3 H226 Repr. 2 H361f Aquatic Chronic 4 H413 ===== UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	202-496-6 01-2119539477-28	1-< 3 %	Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Carc. 2 H351 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU: Eruption cutanée, urticaire.

En cas de contact avec les yeux : corrosif, peut causer des dommages oculaires irréversibles (perte de vision)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas exposer à la chaleur directe.

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Porter un équipement de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Racler autant de matériau que possible.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Se reporter à la Fiche Technique.

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.

$\textbf{7.3. Utilisation}(s) \ finale(s) \ particulière(s)$

Mastic d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

$\label{lem:valeurs} \ \ Valeurs\ limites\ d'exposition\ professionnelle$

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
carbonate de calcium 471-34-1 [CALCIUM (CARBONATE DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
noir de carbone 1333-86-4 INOIR DE CARBONEI		3,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

$\label{eq:predicted} \textbf{Predicted No-Effect Concentration (PNEC):}$

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
		-	mg/l	ppm	mg/kg	autres	
butane-2-one-O,O',O",O"- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	Eau douce		0,0171 mg/l		8 8		
butane-2-one-O,O',O",O"- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	Eau salée		0,00171 mg/l				
butane-2-one-O,O',O",O"- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	Usine de traitement des eaux usées.		4,825 mg/l				
butane-2-one-O,O',O",O"- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	Sédiments (eau douce)				9835,3 mg/kg		
butane-2-one-O,O',O",O"- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	Sédiments (eau salée)				983,5 mg/kg		
butane-2-one-O,O',O",O"- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	Terre				1157,9 mg/kg		
butane-2-one-O,O',O",O"'- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	oral				2,97 mg/kg		
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Usine de traitement des eaux usées.		1 mg/l				
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Sédiments (eau douce)				13 mg/kg		
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Terre				3,77 mg/kg		
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	oral				66,7 mg/kg		
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Sédiments (eau salée)				1,3 mg/kg		
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Eau douce		0,0015 mg/l				
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Eau salée		0,00015 mg/l				
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Sédiments (eau douce)				3 mg/kg		
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Sédiments (eau salée)				0,3 mg/kg		
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	oral				41 mg/kg		
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Terre				0,54 mg/kg		

$\label{eq:Derived No-Effect Level (DNEL): Policy of the property of the prop$

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
butane-2-one-O,O',O",O"'- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,942 mg/m3	
butane-2-one-O,O',O",O"- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,134 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O",O"'- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,232 mg/m3	
butane-2-one-O,O',O",O"- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,067 mg/kg	
butane-2-one-O,O',O",O"'- silanetétrayltétraoxime 34206-40-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,067 mg/kg	
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		11 mg/m3	
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1,22 mg/m3	
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		6,1 mg/m3	
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,7 mg/m3	
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,3 mg/m3	
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,5 mg/m3	
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,7 mg/kg	
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1,7 mg/kg	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		73 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		73 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		13 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		13 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		3,7 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques: Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0.4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte Noir

Odeur Doux

seuil olfactif II n'y a pas de données / Non applicable

pH Non applicable Point de fusion Non disponible

Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable

Point initial d'ébullition $> 200 \,^{\circ}\text{C} (> 392 \,^{\circ}\text{F})$ Point d'éclair $> 93,30 \,^{\circ}\text{C} (> 199,94 \,^{\circ}\text{F})$

Taux d'évaporation II n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité II n'y a pas de données / Non applicable Limites d'explosivité II n'y a pas de données / Non applicable

Pression de vapeur < 5 mm/hg

(20 °C (68 °F))
Densité relative de vapeur:
Plus lourd que l'air

Densité 1,31 g/cm3 (25 °C (77 °F))

Densité en vrac Il n'y a pas de données / Non applicable Solubilité Il n'y a pas de données / Non applicable Solubilité qualitative Polymérise au contact de l'eau.

(Solv.: Eau)
Solubilité qualitative partiellement soluble

(Solv.: Acétone)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable Viscosité Il n'y a pas de données / Non applicable Viscosité (cinématique) Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés explosives Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés comburantes Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Polymérise au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable

Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement.

Libération lente de méthanol après exposition à l'humidité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Le méthyléthylcétoxime libéré pendant la réticulation des silicones RTV oxime est irritant pour les voies respiratoires Le méthyléthylcétoxime libéré pendant la réticulation des silicones RTVoxime est reconnu comme étant irritant et sensibilisant pour la peau.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Composé silicium	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Tetra oximino silane 34206-40-1	LD50	2.463 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
dodécaméthylcyclohexasil oxane 540-97-6	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	LD50	> 4.800 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	LD50	2.326 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Composé silicium	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Tetra oximino silane 34206-40-1	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
dodécaméthylcyclohexasil	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
oxane 540-97-6				
	I D 50	0.077		1 1 1 1 1 1 0FGP G 1111 100 /1 1
octaméthylcyclotétrasilox	LD50	> 2.375 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute
ane				Dermal Toxicity)
556-67-2				
Ethyl-Méthyl ketoxime	Estimatio	1.100 mg/kg		Jugement d'experts
96-29-7	n de la			
	toxicité			
	aiguë			
	(ETA)			
Ethyl-Méthyl ketoxime	LD50	> 1.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
96-29-7				

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
octaméthylcyclotétrasilox	LC50	36 mg/l	poussières/brouil	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute
ane		_	lard			Inhalation Toxicity)
556-67-2						

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Résultat	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS		d'expositi		
		on		
dodécaméthylcyclohexasil	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
oxane				
540-97-6				
octaméthylcyclotétrasilox	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute
ane				Dermal Irritation / Corrosion)
556-67-2				
Ethyl-Méthyl ketoxime	légèrement	24 h	lapins	non spécifié
96-29-7	irritant		_	-

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Tetra oximino silane 34206-40-1	irritant	1 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
dodécaméthylcyclohexasil oxane 540-97-6	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Composé silicium	sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
		cobaye		
Tetra oximino silane	sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
34206-40-1		cobaye		
dodécaméthylcyclohexasil	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
oxane		cobaye		
540-97-6				
octaméthylcyclotétrasilox	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
ane		cobaye		
556-67-2				
Ethyl-Méthyl ketoxime	sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
96-29-7		cobaye		

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type d'étude /	Activation	Espèces	Méthode
No. CAS		Voie d'administration	métabolique / Temps		
			d'exposition		
Composé silicium	négatif	bacterial reverse	avec ou sans		OECD Guideline 471
		mutation assay (e.g			(Bacterial Reverse Mutation
		Ames test)			Assay)
dodécaméthylcyclohexasil	négatif	bacterial reverse	avec ou sans		OECD Guideline 471
oxane		mutation assay (e.g			(Bacterial Reverse Mutation
540-97-6		Ames test)			Assay)
dodécaméthylcyclohexasil	négatif	Essai de mutation	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro
oxane		génique sur des			Mammalian Cell Gene
540-97-6		cellules de			Mutation Test)
21 1 1 2 2	4 4:6	mammifère			OFCD C :1.1: 471
octaméthylcyclotétrasilox	négatif	Essai de mutation	avec ou sans		OECD Guideline 471
ane		génique sur			(Bacterial Reverse Mutation
556-67-2	(+:C	bactéries Test in-vitro			Assay)
octaméthylcyclotétrasilox	négatif	d'aberration	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro
ane 556-67-2		chromosomique sur			Mammalian Chromosome
330-07-2		mammifère			
octaméthylcyclotétrasilox	négatif	Essai de mutation	avec ou sans		Aberration Test) equivalent or similar to OECD
ane	negatii	génique sur des	avec ou sails		Guideline 476 (In vitro
556-67-2		cellules de			Mammalian Cell Gene
330-07-2		mammifère			Mutation Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime	négatif	bacterial reverse	avec ou sans		EPA OPPTS 870.5265 (The
96-29-7	negatii	mutation assay (e.g	avec ou sails		Salmonella typhimurium
90-29-7		Ames test)			Bacterial Reverse Mutation
		Ames test)			Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime	négatif	Essai de mutation	with		OECD Guideline 476 (In vitro
96-29-7	negatii	génique sur des	With		Mammalian Cell Gene
70-27-7		cellules de			Mutation Test)
		mammifère			Wateron Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime	négatif	Essai de dommage			OECD Guideline 482 (Genetic
96-29-7	neguin	et de réparation			Toxicology: DNA Damage
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		d'ADN, dans la			and Repair, Unscheduled
		synthèse non			DNA Synthesis in Mammalian
		programmée			Cells In Vitro)
		d'ADN.			ŕ
Composé silicium	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474
-					(Mammalian Erythrocyte
					Micronucleus Test)
dodécaméthylcyclohexasil	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474
oxane					(Mammalian Erythrocyte
540-97-6					Micronucleus Test)
octaméthylcyclotétrasilox	négatif	Inhalation		rat	equivalent or similar to OECD
ane					Guideline 475 (Mammalian
556-67-2					Bone Marrow Chromosome
					Aberration Test)
octaméthylcyclotétrasilox	négatif	oral : gavage	1	rat	equivalent or similar to OECD
ane			1		Guideline 478 (Genetic
556-67-2			1		Toxicology: Rodent Dominant
71.136/1.77	, ,,				Lethal Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime	négatif	oral : gavage	1	rat	EPA OPPTS 870.5385 (In
96-29-7			1		Vivo Mammalian Cytogenetic
			1		Tests: Bone Marrow
774 13474 71	7	1 1	ļ	P	Chromosomal Analysis)
Ethyl-Méthyl ketoxime	négatif	oral : alimentation	1	Drosophila	EPA OPPTS 870.5385 (In
96-29-7			1	melanogaster	Vivo Mammalian Cytogenetic
			1		Tests: Bone Marrow
			<u> </u>		Chromosomal Analysis)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	cancérigène	inhalation : vapeur	3 - 18 m 6 h/d, 5 d/w	souris	masculin	EPA OTS 798.3300 (Carcinogenicity)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
dodécaméthylcyclohexasil oxane 540-97-6	NOAEL P 1.000 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	NOAEL P 300 ppm NOAEL F1 300 ppm	étude sur deux générations	Inhalation	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOAEL F1 \geq 200 mg/kg NOAEL F2 \geq 200 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	non spécifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Composé silicium	NOAEL 10 mg/kg	oral : gavage		rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Tetra oximino silane 34206-40-1	NOAEL 25 mg/kg	oral : eau sanitaire	90 d daily: ad libitum	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
dodécaméthylcyclohexasil oxane 540-97-6	NOAEL 1.000 mg/kg	oral : gavage	29 d daily, 7 d/w	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	LOAEL 35 ppm	Inhalation	6 h nose only inhalation 5 days/week for 13 weeks	rat	OECD Guideline 412 (Repeated Dose Inhalation Toxicity: 28/14-Day)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	NOAEL 960 mg/kg	dermique	3 w 5 d/w	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	LOAEL 40 mg/kg	oral : gavage	13 w daily	rat	non spécifié

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Une fois durcis les produits Loctite sont des polyméres typiques qui ne présentent aucun danger imminent pour l'environment Les précautions requises respectant les risques pour l'environnementpour les emballages dans lesquels ce produit est conditionné devrontêtre envisagées.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tetra oximino silane 34206-40-1	LC50	843 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Tetra oximino silane 34206-40-1	NOEC	50 mg/l	14 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	NOEC	0,0044 mg/l	93 Jours	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	autre guide
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	LC50		96 h	Oncorhynchus mykiss	EPA OTS 797.1400 (Fish Acute Toxicity Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	LC50	320 - 1.000 mg/l	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOEC	50 mg/l	14 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Tetra oximino silane	EC50	201 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
34206-40-1					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)
octaméthylcyclotétrasiloxane	EC50		48 h	Daphnia magna	EPA OTS 797.1300
556-67-2					(Aquatic Invertebrate Acute
					Toxicity Test, Freshwater
					Daphnids)
Ethyl-Méthyl ketoxime	EC50	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute
96-29-7					Toxicity for Daphnia)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Tetra oximino silane	NOEC	> 100 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
34206-40-1					magna, Reproduction Test)
dodécaméthylcyclohexasiloxa	NOEC			Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
ne					magna, Reproduction Test)
540-97-6					
octaméthylcyclotétrasiloxane	NOEC	7.9 μg/l	21 Jours	Daphnia magna	EPA OTS 797.1330
556-67-2					(Daphnid Chronic Toxicity
					Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime	NOEC	> 100 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
96-29-7					magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tetra oximino silane 34206-40-1	EC50	16 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Tetra oximino silane 34206-40-1	NOEC	2,6 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
dodécaméthylcyclohexasiloxa ne 540-97-6	NOEC			Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
dodécaméthylcyclohexasiloxa ne 540-97-6	EC50			Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	EC50		96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	EPA OTS 797.1050 (Algal Toxicity, Tiers I and II)
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	NOEC	< 0,022 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	EPA OTS 797.1050 (Algal Toxicity, Tiers I and II)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	EC50	11,8 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOEC	2,56 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	EC50		3 h	activated sludge	ISO 8192 (Test for Inhibition of Oxygen Consumption by Activated Sludge)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	EC10	177 mg/l	17 h		DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm- Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n' est pas biodégradable.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Tetra oximino silane	Non facilement	aérobie	28 %	28 day	OECD Guideline 301 C (Ready
34206-40-1	biodégradable.				Biodegradability: Modified MITI
					Test (I))
dodécaméthylcyclohexasiloxa	Non facilement	aérobie	4,47 %	28 Jours	OECD Guideline 310 (Ready
ne	biodégradable.				BiodegradabilityCO2 in Sealed
540-97-6					Vessels (Headspace Test)
octaméthylcyclotétrasiloxane	Non facilement	aérobie	3,7 %	29 Jours	OECD Guideline 310 (Ready
556-67-2	biodégradable.				BiodegradabilityCO2 in Sealed
					Vessels (Headspace Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime	biodégradable de façon	aérobie	70 %	14 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent
96-29-7	inhérente				biodegradability: Zahn-
					Wellens/EMPA Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses	Facteur de	Temps	Température	Espèces	Méthode
No. CAS	bioconcen-	d'exposition			
	tration (BCF)				
dodécaméthylcyclohexasiloxa	1.160	49 Jours		Pimephales	OECD Guideline 305
ne				promelas	(Bioconcentration: Flow-through
540-97-6					Fish Test)
octaméthylcyclotétrasiloxane	12.400	28 Jours		Pimephales	EPA OTS 797.1520 (Fish
556-67-2				promelas	Bioconcentration Test-Rainbow
					Trout)
Ethyl-Méthyl ketoxime	0,5 - 0,6	42 Jours	25 °C	Oryzias latipes	OECD Guideline 305 C
96-29-7					(Bioaccumulation: Test for the
					Degree of Bioconcentration in
					Fish)

12.4. Mobilité dans le sol

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS	_	_	
dodécaméthylcyclohexasiloxa	8,87	23,6 °C	non spécifié
ne			
540-97-6			
octaméthylcyclotétrasiloxane	6,488	25,1 °C	OECD Guideline 123 (Partition Coefficient (1-Octanol / Water), Slow-
556-67-2			Stirring Method)
Ethyl-Méthyl ketoxime	0,65	25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake
96-29-7			Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT / vPvB
No. CAS	
Tetra oximino silane	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
34206-40-1	Très Bioaccumulable (vPvB).
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très
540-97-6	Bioaccumulable (vPvB).
octaméthylcyclotétrasiloxane	Remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très
556-67-2	Bioaccumulable (vPvB).
Ethyl-Méthyl ketoxime	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
96-29-7	Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (2010/75/EC) < 5.00 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26,

R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies

professionnelles:

36

84

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés